



INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE

AVIS DE PRE-QUALIFICATION POUR LA SELECTION DE PRESTRATAIRES DE SERVICE

1. L'INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE, souhaite sélectionner, au titre de la gestion 2023, des prestataires

Réf : 0006/INAM/DG/RMP du 20/08/2023

- Le gardiennage et la surveillance de sites,
 - L'entretien et le nettoyage de bureaux,
 - La maintenance, l'entretien et la réparation de systèmes électriques,
 - La maintenance, l'entretien de systèmes de vidéosurveillance et extincteurs,
 - L'enlèvement d'ordures,
 - L'entretien de climatiseurs,
 - L'entretien de systèmes de plomberie.
2. Le présent avis de pré-qualification vise à faire un premier tri des soumissionnaires pour chaque type de service. Seuls les soumissionnaires qui seront qualifiés à l'issue de la pré-qualification recevront le dossier de consultation pour la phase ultime de sélection.
3. Les domaines ainsi que les critères de sélection se présentent ainsi :

Prestations de gardiennage et surveillance

Le soumissionnaire doit :

- Justifier d'une carte d'opérateur économique en cours de validité dans le domaine,
- Justifier d'un agrément du Ministère de la sécurité et de la protection civile en cours de validité,
- Justifier d'un quitus social de moins de trois (03) mois,
- Justifier de son affiliation ou de son immatriculation à l'INAM,
- Fournir les états financiers certifiés des trois (03) dernières années,
- Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine,
- Avoir exécuté au moins un (01) marché similaire au cours des cinq (05) dernières années pour une entreprise de plus de cinquante (50) employés,
- Faire la preuve de la propriété de tous les équipements et matériels propres à la bonne exécution de la mission,
- Justifier de la présence de ressources humaines qualifiées ou formées à l'exécution de la mission,
- Deux (02) membres du personnel à déployer sur le site du siège INAM doivent disposer d'un permis de conduire, catégorie B.

Prestations d'entretien et de nettoyage des bureaux :

Le soumissionnaire doit :

- Justifier d'une carte d'opérateur économique en cours de validité dans le domaine,
- Justifier d'un quitus social de moins de trois (03) mois,
- Justifier de son affiliation ou de son immatriculation à l'INAM,
- Fournir les états financiers certifiés des trois (03) dernières années,

- Avoir au moins trois (03) ans d'expérience dans le domaine,
- Avoir exécuté au moins un (01) marché similaire au cours des cinq (05) dernières années,
- Faire la preuve de propriété de tous les équipements et matériels propres à la bonne exécution de la mission. Exemple : balayeuse semi-automatique, laveuse thermique, aspirateur souffleur, chariots de ménage, etc...),
- Justifier de la présence de ressources humaines qualifiées pour l'exécution de la mission.

Prestations de maintenance, d'entretien et de réparation de systèmes électriques

Le soumissionnaire doit :

- Justifier d'une carte d'opérateur économique en cours de validité dans le domaine,
- Justifier d'un quitus social de moins de trois (03) mois,
- Justifier de son affiliation ou de son immatriculation à l'INAM,
- Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine,
- Avoir exécuté au moins un (01) marché similaire au cours des cinq (05) dernières années pour une entreprise de plus de cinquante (50) employés,
- Faire la preuve de propriété de tous les équipements et matériels propres à la bonne exécution de la mission,
- Justifier de la présence de ressources humaines qualifiées pour l'exécution de la mission, dont au moins un (01) technicien supérieur en génie électrique.

Prestations de maintenance, entretien de systèmes de vidéosurveillance et extincteurs

Le soumissionnaire doit :

- Justifier d'une carte d'opérateur économique en cours de validité dans le domaine,
- Justifier d'un quitus social de moins de trois (03) mois,
- Justifier de son affiliation ou de son immatriculation à l'INAM
- Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine,
- Avoir exécuté au moins un (01) marché similaire au cours des cinq (05) dernières années pour une entreprise de plus de cinquante employés,
- Faire la preuve de propriété de tous les équipements et matériels propres à la bonne exécution de la mission,
- Justifier de la présence de ressources humaines qualifiées pour l'exécution de la mission, dont au moins un (01) technicien supérieur en télécom ou réseau informatique.

Prestations d'enlèvement d'ordures

Le soumissionnaire doit :

- Justifier d'une carte d'opérateur économique en cours de validité dans le domaine,
- Justifier d'un quitus social de moins de trois (03) mois,
- Avoir au moins trois (03) ans d'expérience dans le domaine,
- Avoir exécuté au moins un (01) marché similaire au cours des cinq (05) dernières années,
- Faire la preuve de propriété de tous les équipements et matériels propres à la bonne exécution de la mission, notamment un (01) engin motorisé adapté à l'enlèvement des ordures,
- Justifier de la présence de ressources humaines pour l'exécution de la mission.

Prestations d'entretien des climatiseurs

Le soumissionnaire doit :

- Justifier d'une carte d'opérateur économique en cours de validité dans le domaine,
- Justifier d'un quitus social de moins de trois (03) mois,
- Avoir au moins trois (03) ans d'expérience dans le domaine,
- Avoir exécuté au moins un (01) marché similaire au cours des cinq (05) dernières années pour une entreprise ayant plus de 10 climatiseurs en fonction,
- Faire la preuve de propriété de tous les équipements et matériels propres à la bonne exécution de la mission,
- Avoir au moins deux (02) techniciens qui disposent chacun d'un CAP en froid / climatisation et électricité et ont au moins trois (03) ans d'expérience.

Prestations d'entretien de la plomberie

Le soumissionnaire doit :

- Justifier d'une carte d'opérateur économique en cours de validité dans le domaine,
- Justifier d'un quitus social de moins de trois (03) mois,
- Avoir au moins trois (03) ans d'expérience dans le domaine,
- Avoir exécuté au moins un (01) marché similaire au cours des cinq (05) dernières années pour une entreprise de plus de cinquante employés,
- Faire la preuve de propriété de tous les équipements et matériels propres à la bonne exécution de la mission ;
- Avoir au moins 2 techniciens qui disposent chacun d'un CAP en plomberie avec au moins 3 ans d'expérience.

Précisions :

1. Les sociétés nouvellement créées qui ne disposent pas des trois (03) états financiers peuvent remplacer les manquants par des garanties bancaires de montant correspondant.
2. Pour être considéré, le soumissionnaire doit joindre les attestations de bonne fin d'exécution des marchés cités ainsi que des copies des diplômes.
3. Toute demande de renseignements complémentaires peut être adresser au Responsable des marchés publics, tél : 22 53 20 01 / 22 21 47 99, anounhou@inam.tg
4. Les soumissionnaires potentiels sont priés de manifester leur intérêt à l'INAM en envoyant au plus tard le 15 novembre 2023 à 10H 00 leur dossier de candidature précisant leur domaine d'intervention et transmettant les pièces requises au secrétariat particulier du Directeur Général de l'INAM, 3802 Boulevard du 13 janvier, quartier Dékon, 2^{ème} étage, Tél. : 22 53 20 01 / 22 21 47 99.
5. L'intérêt manifesté ne donne aucune prérogative quant à l'octroi de toute forme de faveur sur les marchés à passer qui feront l'objet d'un appel à la concurrence.

La Personne Responsable des Marchés Publics